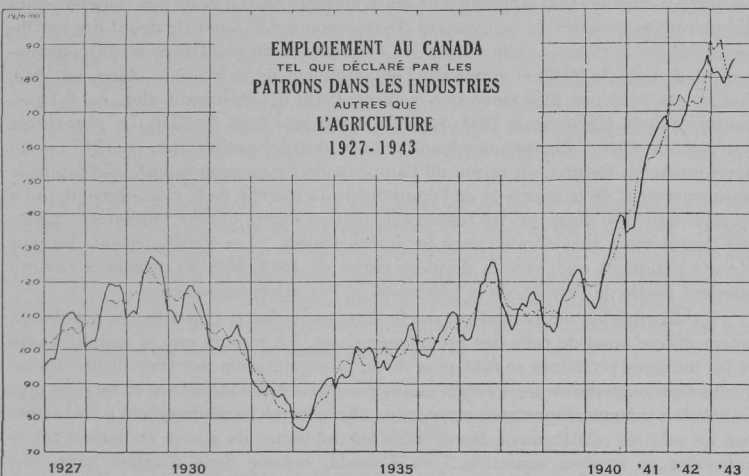


### Sous-section 2.—Emploiement et bordereaux de paye tels que déclarés par les patrons\*

Les statistiques colligées mensuellement par le Bureau Fédéral de la Statistique depuis nombre d'années fournissent des renseignements à la page sur les fluctuations courantes de l'emploiement, tel que déclaré par les établissements employant normalement 15 personnes ou plus dans les principaux groupes industriels suivants: manufactures, abattage du bois, mines, communications, transports, construction et entretien, services (principalement les hôtels et restaurants et les buanderies et établissements de nettoyage à sec) et le commerce; depuis 1940, les institutions



La ligne solide est basée sur le nombre de personnes employées le 1er jour du mois dans les établissements faisant rapport comparativement à la moyenne d'emploiement offert par ces maisons durant l'année civile de 1926 fixée à 100. La ligne pointillée fait voir cette même courbe corrigée pour les variations saisonnières telles que déterminées par l'expérience des années 1929-1937.

financières font aussi rapport. Les industries les plus importantes qui ne figurent pas dans ces relevés sont: l'agriculture, les services domestiques et personnels, les services de l'Etat, l'enseignement et certains autres services professionnels. L'étendue de ces relevés est indiquée au moyen d'une comparaison avec les chiffres du recensement décennal: sur 2,631,960 hommes et femmes au travail dans toutes les industries, d'après le recensement de 1941, 60.4 p.c. sont employés dans des établissements qui ont fourni des statistiques le 1er juin 1941. A peu près 81 p.c. de tous ceux qui sont énumérés au recensement comme engagés dans les industries figurant aux relevés mensuels sont employés dans des établissements fournissant des données à la date du recensement. Ainsi, les enquêtes mensuelles révèlent la situation courante de l'emploiement parmi une très grande proportion de la population active du Canada; la valeur de ces relevés s'accroît sensiblement du fait que, depuis le printemps de 1941, les renseignements relatifs au gain courant des personnes figurant aux statistiques de l'emploiement sont aussi consignés.

\* Revisé par Mlle M. E. K. Roughsedge, chef de la Branche des Statistiques de l'Emploiement et des Bordereaux de paye, Bureau Fédéral de la Statistique.